
Demande de nettoyage des sous-sols selon les termes du contrat

1 message

Cannes Beach Renaissance <cannesbeach.association@gmail.com>

31 octobre 2024 à 17:51

À : Xavier Bruez <x.bruez@etude-aj.fr>

Cc : e.n.l@wanadoo.fr, REGAIRE Loic <loic.regaire@immodefrancepaca.com>, emmanuel.dasilva.cs@gmail.com

Monsieur Bruez,

Suite à une rencontre avec M. Alexandre Lopez, responsable de l'entreprise ENL, ce jour, 31 octobre, il m'a été confirmé que les sous-sols, en particulier le parking en sous-sol, n'ont pas été nettoyés depuis plus de neuf mois, bien que le contrat stipule une fréquence de nettoyage tous les trois mois.

Lors de cet échange, M. Lopez a précisé que ce nettoyage ne peut être effectué qu'à la réception d'un ordre du syndic, en raison de la location de la machine de nettoyage, laquelle reste à la charge de la copropriété.

Nous vous demandons donc de bien vouloir transmettre l'ordre nécessaire à ENL, en copie de ce courrier, afin qu'ils interviennent conformément au contrat.

À défaut de nettoyage trimestriel, il est impératif qu'un nettoyage ait lieu au moins deux fois par an pour assurer un minimum de propreté dans ces espaces.

À ce jour, les sous-sols sont dans un état qui nécessite une intervention urgente.

Dans l'attente de votre action rapide sur ce point.

Cordialement,
Emmanuel Da Silva
Cannes Beach Renaissance

CANNES BEACH
RENAISSANCE

Résidence Cannes Beach XC09

11, Avenue Pierre Semard - 06150 CANNES

cannesbeach.association@gmail.com

Tel. 06.03.75.45.40

www.cb-rennaissance.fr